

RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020



Programme des écoles visitées le 2 septembre par Émile Roger Lombertie, maire de Limoges

Écoles maternelle et élémentaire Jacques-Brel
Écoles maternelle et élémentaire Les Homérides
Écoles maternelle et élémentaire Condorcet

Sommaire

La rentrée scolaire 2019/2020	3
Effectifs de la précédente rentrée (2018)	3
Coût de l'éducation en 2018	3
Les mesures de la carte scolaire pour le rentrée 2019/2020	4
Le portail jeunesse	5
Les rythmes scolaires	6
Le recrutement des animateurs-surveillants	7
Le dispositif « 100% réussite »	8
Les études dirigées	8
Le Programme de Réussite Éducative (PRE)	9
Les nouveautés de la rentrée 2019/2020	9
Le numérique dans les écoles	10
Plan numérique pour l'école	10
Un Environnement Numérique de Travail (ENT) à l'école et à la maison	11
La restauration scolaire	12
Des restaurants scolaires réaménagés	12
Les différentes actions de santé menées	14
Les travaux de rénovation dans les écoles	16
Les travaux réalisés durant l'été	16
L'extension et la restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon	18

La rentrée scolaire 2019/2020

Ce lundi 2 septembre, environ **9 500 élèves** sont attendus dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville. Les effectifs réels ne seront connus qu'à l'issue de la rentrée scolaire.

Effectifs de la précédente rentrée (2018)

Pour mémoire, à la rentrée précédente (2018/2019), on recensait :

En **maternelle** : **138 classes** et 8 dispositifs d'accueil des enfants de moins de 3 ans,

En **élémentaire** : **289 classes** et 77 classes dédoublées,

Soit au total un effectif de **9 451 élèves** pour **427 classes**.

→ Limoges compte 64 directions d'écoles, réparties de la manière suivante :

- 30 écoles maternelles
- 30 écoles élémentaires
- 4 écoles primarisées (maternelle et élémentaire)

Coût de l'éducation en 2018

Pour l'année 2018, le **coût de l'éducation par élève** était de **2 677,67 €**, ce qui représente un **coût global annuel pour les finances municipales de 25,30 millions d'euros**.

Sur ces 25 306 660 €, 57 % concernaient le temps scolaire (personnel des écoles, achats, fluides, travaux, classes d'environnement et sorties scolaires) et 43 % les activités périscolaires (restauration, garderies du matin et du soir, études, ateliers).

Pour l'année scolaire 2019/2020, les crédits pédagogiques mis à disposition des enseignants s'élèvent à 507 000 € pour l'achat de fournitures et le financement des transports.

Les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2019/2020

• Ouvertures de classes

- École maternelle Jacques-Brel (1 poste)
- École élémentaire Le Vigenal (1 poste)
- École élémentaire Jean-le-Bail (1 poste)
- École élémentaire René-Blanchot (1 poste)
- École élémentaire Jules-Ferry (1 poste)
- École élémentaire Jean-Zay (1 poste)

• Ouvertures de classes dans le cadre des dédoublements CP-CE1

- École élémentaire le Vigenal (1 CE1 dédoublé)
- École élémentaire René-Blanchot (1 CP dédoublé)
- École élémentaire Gérard-Philippe (1 CP dédoublé)
- École élémentaire Jean-Montalat (1 CE1 dédoublé)
- École élémentaire les Homérides (1 CE1 dédoublé)
- École élémentaire Marcel-Proust (1 CE1 dédoublé)
- École élémentaire Aigueperse (1 CE1 dédoublé)
- École élémentaire Madoumier (1 CE1 dédoublé)

• Fermetures de classes

- École maternelle Jean-Macé (1 poste)
- École maternelle les Homérides (1 poste)
- École élémentaire Jacques-Brel (1 poste)
- École élémentaire Jean-Montalat (1 poste)

• Transferts

- 3 postes de l'école d'application du Roussillon vers l'école Condorcet.

Le portail jeunesse

> jeunesse.limoges.fr

Depuis cette année, **le portail jeunesse est accessible aux familles depuis la page d'accueil du site internet de la Ville limoges.fr : [mes démarches > famille et jeunesse](#).**

Point d'entrée unique pour l'ensemble des démarches, ce portail simplifie l'accès des familles aux différents services et prestations proposés par la Ville de Limoges.

Ce guichet en ligne, sécurisé et accessible à toute heure, permet aux familles de réaliser en toute simplicité les différentes démarches liées à la petite enfance, à la scolarité et aux loisirs de leur(s) enfant(s).

Depuis son espace personnel, **chaque parent peut ainsi** :

- > inscrire son enfant en crèche, à l'école, à la restauration scolaire et en accueil de loisirs ;
- > gérer les réservations des repas, des jours de présence en accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances ;
- > signaler un changement de situation, une absence ou toute information nécessaire à l'accueil de son enfant ;
- > adhérer au paiement en ligne de ses factures et/ou au prélèvement automatique.

L'espace personnel offre aussi :

- > un espace de stockage numérique sécurisé des documents et justificatifs ;
- > un espace d'échanges avec la Ville ;
- > une consultation de l'ensemble des démarches en cours ;
- > un suivi de l'actualité : calendrier des menus, des dates des commissions d'admission en crèche, programmation des activités et des animations ;
- > des informations pratiques régulièrement actualisées : les menus dans les crèches et les restaurants scolaires, les dates des commissions d'admission en crèches, les horaires des écoles, les tarifs des services proposés, et la programmation des accueils de loisirs.

Au 1^{er} août 2019, 6 487 espaces personnels ont été créés.

Pour les familles rencontrant des difficultés à utiliser ce portail en ligne, la Ville de Limoges dispose de lieux ressources et de personnel formés pour les accompagner : les espaces multimédias au sein des bibliothèques et les antennes-mairie.

Les rythmes scolaires

Les horaires des écoles restent identiques : l'entrée en classe a lieu à 8h30 avec un accueil des enfants possible dès 7h30 sous forme de garderie. À l'issue de la pause méridienne, de 11h30 à 13h45, retour en classe jusqu'à 16h45.

Les horaires des écoles **maternelle et élémentaire Jacques-Brel** à Beaune-les-Mines sont aménagés en raison des contraintes de transports scolaires : l'entrée en classe a lieu à 8h45. À l'issue de la pause méridienne, de 11h45 à 13h30, retour en classe jusqu'à 16h30.

De même, les horaires des écoles **élémentaires Odette-Couty, Édouard-Herriot nord, les Homérides, la Brégère, les Bénédictins, les Feuillants, Jean-Zay, Jules-Ferry, Montmailler, la Monnaie** et des écoles **maternelles Carnot et Cognac** sont aménagés en raison de contraintes liées à l'éloignement des bâtiments ou à l'organisation des classes à horaires aménagés et des transports vers les restaurants scolaires.

Étude gratuite ou garderie payante

À 16h45, la classe est finie. Une récréation de 30 minutes permet aux parents de venir chercher leur(s) enfant(s).

Pour les élèves des écoles élémentaires, **une étude gratuite est proposée de 17h15 à 18h** pour qu'ils puissent faire leurs devoirs et bénéficier d'un encadrement.

Pour tous les élèves (les maternelles et les élémentaires n'allant pas en étude gratuite), **une offre de garderie payante est aussi mise en place de 17h15 à 18h15** avec des activités récréatives proposées par la Ville.

Les tarifs de la garderie sont fixés en fonction du quotient familial et varient de 0,30 € à 1,20 € par jour.

Le mercredi dans les accueils de loisirs

Pour la coupure hebdomadaire, **les 6 accueils de loisirs** de la ville (Landouge, Jean-Montalat, Beaublanc, Léon-Berland, Jules-Ferry et Léon-Blum) **accueillent les enfants dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h15**. Trois offres sont proposées : un **accueil à la journée avec un repas à midi**, un **accueil à la demi-journée sans repas** (soit le matin soit l'après-midi) ; et afin de répondre à la demande des familles, est étudié un **accueil à la matinée avec repas**. Le choix de l'accueil de loisirs dépend de l'école où est scolarisé l'enfant.

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial. Une aide à la famille est attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Haute-Vienne sous forme d'un passeport CAF.

Des ateliers gratuits le mercredi matin dans les écoles du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP)

Dès la rentrée, une poursuite du dispositif sera effectuée **en faveur de la réussite éducative** : les « Mercredis découvertes & Co ». Destinés aux enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2 des écoles de Beaubreuil, La Bastide, Le Vignal/Descartes et du Val de l'Aurence nord et sud, **des ateliers gratuits permettent aux enfants (orientés sur proposition des enseignants) d'aborder les fondamentaux par des méthodes ludiques.**

Ils débiteront au retour des vacances de Toussaint, **le 6 novembre 2019.**



Le recrutement des animateurs-surveillants

La direction de la Jeunesse emploie des animateurs-surveillants pour encadrer les enfants sur les temps périscolaires. **Pour cette rentrée scolaire, 430 animateurs-surveillants ont été recrutés.** Les recrutements se poursuivent tout au long de l'année pour remplacer les animateurs-surveillants qui ne seraient plus disponibles.

Le dispositif « 100 % réussite »

À la rentrée 2019, le dispositif « 100 % réussite » se poursuit à Limoges par la **mise en place de 2 nouvelles classes de CP et 6 nouvelles classes de CE1 dans 8 écoles** situées en REP (Réseau d'éducation prioritaire) et REP + (Réseau d'éducation prioritaire renforcée).

Pour rappel, cette mesure de dédoublement des classes de CP et CE1 dans les quartiers d'éducation prioritaire a pour objectifs **de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter, respecter autrui) **dès les premières années d'école.**

Les études dirigées

Les études dirigées ont été mises en place à la rentrée 2017/2018 sur 4 écoles situées dans les quartiers prioritaires de la Ville et non inscrites en REP ou REP+ : Léon-Blum, Bellevue, Victor-Hugo et Bénédictins.

Cette action est renouvelée en 2019/2020 :

Les études dirigées s'adressent aux élèves de CP qui ne bénéficient pas de conditions favorables dans leur environnement familial et social pour accomplir le travail demandé par les enseignants.

Une cinquantaine d'enfants orientés par les enseignants bénéficient chaque année de ce dispositif par petits groupes (de 10 à 12 élèves) chaque jour de 17h à 18h.

L'animation de cette action est réalisée par un binôme constitué d'un enseignant et d'un élève de l'École Supérieure de Professorat et de l'Éducation (ESPE).

Des temps d'échanges, de rencontres régulières par trimestre avec les parents sont organisés afin de rechercher leur implication et leur participation dans la scolarité des enfants. Ils peuvent prendre la forme d'études ouvertes sur une semaine ou d'un accueil des familles un soir.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

Le PRE s'adresse aux enfants et aux jeunes de 2 à 16 ans en situation de « fragilité » domiciliés ou scolarisés dans un quartier prioritaire.

Il consiste en une **prise en charge individualisée** des enfants et des jeunes, repérés et orientés par la communauté scolaire et les partenaires de chaque quartier prioritaire. Il vise à **favoriser la prévention des risques de décrochages scolaires et à soutenir et encourager les familles dans leur rôle parental.**

Les accompagnements sont assurés par des intervenants du service PRE et des associations. **Plus de 600 enfants bénéficient de ce dispositif.**

Il permet également d'offrir aux parents un lieu d'écoute et de ressource où ils peuvent partager des expériences et débattre de questions en lien avec l'éducation des enfants. Plus de 450 familles participent aux différentes rencontres organisées par la Ville de Limoges.

Les nouveautés de la rentrée 2019/2020

La réforme de l'enseignement

À compter de la rentrée 2019, l'instruction obligatoire des enfants débute dès l'âge de 3 ans. La réforme laisse la possibilité aux parents d'inscrire leurs enfants en maternelle ou de dispenser un enseignement à domicile, avec l'instauration de contrôles renforcés.

Le Plan mercredi

Il vise à favoriser la **complémentarité entre l'enseignement à l'école et les activités proposées dans les accueils de loisirs** sans hébergement (ALSH). La Ville de Limoges et ses partenaires ont assigné aux accueils de loisirs les objectifs suivants :

- proposer une offre de loisirs périscolaires variée aux enfants,
- développer les échanges entre le corps enseignant et les équipes d'animateurs,
- programmer des activités ludo-éducatives favorisant les apprentissages fondamentaux,
- favoriser la découverte et la pratique de nouvelles activités culturelles et sportives.

L'État a octroyé aux ALSH municipaux périscolaires le label « Charte qualité du Plan mercredi ».

Le numérique dans les écoles

Plan numérique pour l'école

Depuis 2015, le ministère de l'Éducation Nationale poursuit le développement des usages et équipements du numérique dans les établissements scolaires.

Dans chaque académie, un appel à projets « collèges numériques et innovation pédagogique » a été lancé afin d'équiper en matériels et en ressources numériques les collèges et les écoles d'un même secteur.

À Limoges, le plan numérique, subventionné en partie par l'académie dans le cadre de la liaison collège-école, a permis d'équiper **13 écoles élémentaires** de **26 nouvelles « classes mobiles »** dotées chacune de **16 tablettes hybrides**.

En 2019, la Ville de Limoges a consacré un budget de **390 000 €** à l'investissement et au renouvellement de matériel informatique dans les écoles.



Un Environnement Numérique de Travail (ENT) à l'école et à la maison

La Ville a lancé en novembre 2017 un nouvel Environnement Numérique de Travail (ENT), **Beneylu School (beneylu.com)**, grâce auquel élèves, parents et enseignants peuvent accéder à de nombreuses fonctionnalités, notamment le partage de ressources pédagogiques et le suivi des devoirs à la maison.



Les enseignants peuvent y déposer des **ressources documentaires pour leurs élèves** (manuels scolaires, fiches de travail, etc.) utiles pour les devoirs du soir et les révisions des leçons ; mais aussi des **informations destinées aux parents** telles que le cahier de texte. Via cette interface en ligne, les parents ont également la possibilité de **prendre rendez-vous avec le professeur ou échanger avec lui grâce à une messagerie sécurisée**.

Cet ENT permet aux enfants de s'initier à la culture numérique et de développer d'autres compétences : ils apprennent à écrire leurs premiers mails, à créer un blog à l'occasion d'une sortie ou d'un projet thématique... L'ENT est entièrement protégé. L'accès est sécurisé avec un identifiant et un mot de passe propres à chaque utilisateur. L'enseignant détermine les droits qu'il attribue à chaque utilisateur.

Pour mieux appréhender les outils et les usages de ce nouveau portail, les professeurs volontaires ont été accompagnés par des enseignants référents pour l'usage du numérique de l'Inspection académique.

Toutes les écoles de la Ville peuvent en bénéficier. **35 écoles volontaires (10 maternelles et 25 élémentaires) sont déjà connectées au portail Beneylu School. Le nombre de connexions est en nette progression : + 63% par rapport à la rentrée 2018.**

La restauration scolaire

Des restaurants scolaires réaménagés

À Limoges, la restauration scolaire des écoles municipales est organisée à partir de 18 sites qui distribuent les repas pour environ 6 000 élèves.

À ce jour, 17 sites scolaires sur les 35 que compte la Ville sont encore dépourvus de restaurants. Pour déjeuner 2 000 élèves doivent donc se déplacer en bus spécialement affrétés. Ce transport étant source de fatigue pour les enfants, **la Ville de Limoges s'est engagée dans un programme pluriannuel de restructuration globale de l'offre de restauration scolaire** visant, d'une part, à **réduire progressivement le nombre d'élèves transportés quotidiennement** et, d'autre part, à **mettre en place des solutions architecturales et organisationnelles qui répondent aux normes actuelles en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.**

Le projet prévoit pour les années à venir :

- l'agrandissement de l'unité de production centralisée de Beaublanc : la capacité de production serait portée de 1 100 à 4 000 repas par jour,
- la création d'une seconde unité de production de capacité identique,
- la conservation d'une production sur place dans les restaurants qui sont techniquement équipés (site du Roussillon),
- la transformation de 13 restaurants traditionnels en restaurants satellites,
- la création de nouveaux restaurants satellites pour les 8 groupes scolaires qui en sont dépourvus.



La réservation des repas avec le portail jeunesse

Ce portail permet aux familles de réserver des jours de repas ou d'annuler d'éventuelles réservations en respectant un délai minimum de 48 heures (hors mercredi, samedi, dimanche et jours fériés). En connaissant à l'avance le nombre réel de rationnaires attendus chaque jour, **la direction de la Jeunesse peut adapter les commandes de denrées et ainsi réduire le nombre de repas non consommés.**

Cette facturation au « repas réservé » offre également aux parents davantage de souplesse dans la prévision des jours de restauration pour leur(s) enfant(s). C'est la raison pour laquelle l'abonnement forfaitaire avait été supprimé.

Les tarifs

Les tarifs de la restauration scolaire varient de 1 € à 4,50 € par repas en fonction du quotient familial pour les familles domiciliées à Limoges ayant réservé le repas de leur enfant.

Tranches de quotient familial	Tarifs du repas
Moins de 350	1,00 €
De 350 à 399	1,50 €
De 400 à 449	2,00 €
De 450 à 549	2,50 €
De 550 à 749	3,00 €
De 750 à 949	3,50 €
De 950 à 1 199	4,00 €
Plus de 1 199	4,50 €

Ces tarifs sont en baisse par rapport à l'année 2013.

Tout repas réservé et non annulé sera facturé à l'exception des cas suivants : sorties scolaires, classes de découvertes, hospitalisation de l'enfant, exclusion temporaire de l'enfant, éviction pour contagion (déduction dès le 1^{er} jour).

Une majoration est appliquée dans les cas suivants : réservation hors délai (+25 %), absence de réservation (+50 %), familles ne résidant pas à Limoges.

En revanche, les familles fournissant un « panier repas » dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) bénéficieront d'une minoration du tarif de 30 %.

Les différentes actions de santé menées

Concernant la sécurité alimentaire, la Ville de Limoges veille toujours à la qualité des produits servis dans ses restaurants scolaires, en se conformant strictement aux règles en vigueur.

L'équilibre nutritionnel est **contrôlé par une diététicienne** et les menus sont constitués de manière à offrir **des repas variés et équilibrés tout en tenant compte de la variété de la production en fonction des saisons.**

Les enfants présentant des allergies alimentaires peuvent bénéficier d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) sur prescription d'un médecin.

Une attention particulière est accordée au **développement de l'approvisionnement local.** Ainsi, 100 % de la viande de bœuf est d'origine Limousine, 100% de la viande de porc et de veau sont d'origine française, 70 % des volailles sont d'origine Nouvelle-Aquitaine.

Pour répondre aux recommandations du Grenelle de l'environnement, **la Ville s'est engagée à proposer des produits issus de l'agriculture biologique en privilégiant les circuits courts et les approvisionnements de proximité.**

Ainsi, les restaurants scolaires sont approvisionnés en fruits et légumes BIO principalement produits en Limousin ou départements limitrophes. Des produits laitiers BIO, pour la plupart régionaux, sont aussi intégrés dans les menus. **Environ 30% du budget alimentaire est dédié à l'achat local dont le BIO.**

À partir de la rentrée 2019/2020, la Ville souhaite s'inscrire dans le programme de l'Union européenne « Lait et fruits à l'école » et ainsi augmenter la distribution pendant le déjeuner dans les cantines scolaire de fruits et légumes, de lait et produits laitiers sous signe officiel d'identification de la qualité d'origine (SIQO) : BIO, AOC, AOP, Indication Géographique Protégée et Label Rouge.

Afin de limiter la surconsommation de viande (pouvant augmenter le risque de maladies), les restaurants scolaires introduisent des menus sans viande contenant davantage de fibres, de minéraux, de vitamines, et moins d'acides gras saturés.

En agissant sur les pratiques d'assaisonnement et de cuisson et en proposant des journées de formations au personnel de la restauration scolaire et sur la sensibilisation des enfants, Limoges, Ville Santé Citoyenne **a déjà diminué de 30% la consommation de sel dans les repas proposés dans les restaurants scolaires.** Ces pratiques continuent d'être appliquées et les actions sont à présent orientées vers la lutte contre les matières grasses.

La lutte contre les matières grasses

Dans la continuité de l'action de réduction du sel (- 30%), **la Ville s'est lancée en 2018 dans la lutte contre les matières grasses.** Cette action se poursuit au cours de l'année scolaire 2019/2020.

L'analyse de la composition des menus et les prélèvements effectués en ce début d'année dans des préparations ciblées ont permis de démontrer que le taux de matières grasses dans les repas servis est conforme aux apports nutritionnels conseillés. Toutefois, s'il est constaté que les seuils sont respectés concernant les lipides totaux, le détail des différents types de lipides montre que l'on peut diminuer certains apports (acides gras saturés par exemple) et en augmenter d'autres (oméga-3 et oméga-6).

La formation des cuisiniers de la restauration scolaire est donc orientée dans ce sens ; les objectifs étant de :

- > **modifier les pratiques et utiliser les matières grasses végétales ;**
- > **limiter l'utilisation des matières grasses riches en acides gras saturés (beurre, huile, crème et de la margarine ;**
- > **utiliser les herbes aromatiques, épices ou « bouillons maison » pour donner du goût aux préparations ;**
- > **revoir les modes de cuisson (privilégier four-vapeur, à l'eau...) ;**
- > **adapter les menus en proposant par exemple des plats riches en acides alpha –linoléiques.**

Le dispositif « Un fruit à l'école »

La Ville de Limoges est inscrite depuis 2010 dans le dispositif européen « Un fruit à la récré », dont l'objectif est de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire et de leur transmettre de bonnes habitudes alimentaires tout en intégrant la notion de « bien manger » par le plaisir, la curiosité, la découverte et le jeu. Ce dispositif se traduit par la distribution d'un fruit à la récréation, une fois par semaine, ainsi que la réalisation d'une séance d'accompagnement pédagogique.

L'année dernière, ce dispositif renommé « Un fruit à l'école » était étendu à toutes les écoles des quartiers prioritaires afin qu'un grand nombre d'enfants en bénéficie. Ainsi, 31 établissements étaient concernés pour un total de 4 286 élèves. L'Europe abandonne cette année ce dispositif et les distributions, lors de la récréation du matin, ne sont plus éligibles au financement européen. **La Ville souhaite toutefois le maintenir ; c'est pour cela que le programme évolue à la rentrée 2019/2020 et devient « Lait et fruits à l'école », centré sur la distribution pendant le déjeuner.**

Les travaux de rénovation dans les écoles

Les travaux réalisés durant l'été

La Ville est intervenue cet été sur 14 groupes scolaires, à l'accueil de loisirs de Beaublanc et dans 2 restaurants scolaires.

Les travaux effectués dans les bâtiments sont réalisés sous le pilotage de la direction de l'architecture et des bâtiments, ceux effectués dans les espaces extérieurs sont réalisés sous le pilotage de la direction des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité ; par des agents municipaux ou des entreprises extérieures.

Pour cette rentrée 2019/2020, **1 897 950 €** ont été investis au sein de **14 groupes scolaires**. Parmi les chantiers les plus significatifs réalisés durant l'été :

CONDORCET

> **Montant des travaux : 675 400 € TTC**

Cours maternelle et élémentaire : VRD, clôtures, espaces verts et aires de jeux : 578 400 €
Aménagement sanitaires et locaux pour reloger les enfants du cycle 3 pendant les travaux de l'école du Roussillon : 97 000 €

LÉON-BLUM

> **Montant des travaux : 355 000 € TTC**

Réfection de la couverture en bac acier à l'élémentaire.



Travaux à l'école Léon-Blum

BÉNÉDICTINS

> **Montant des travaux : 227 000 € TTC**

Réfection de la couverture en zinc à l'école élémentaire.

JEAN-LE-BAIL

> **Montant des travaux : 239 700 € TTC**

Changement des jeux multifonctions, du sol amortissant, rajout de bordures et réfection de la toiture terrasse à la maternelle. Peinture des couloirs, cages d'escaliers et sanitaires à l'élémentaire. Remplacement de 3 portes de réfectoire.



Travaux à l'école Jean-le-Bail

BELLEVUE

> **Montant des travaux : 106 000 € TTC**

Changement du sol amortissant et pose de bordures à la maternelle. Réfection des menuiseries du préau, peinture du préau, de 2 classes, cage d'escalier et d'un sanitaire à l'élémentaire.

MADOUMIER

> **Montant des travaux : 62 700 € TTC**

Réfection de la toiture terrasse à la maternelle et réfection de locaux pour création de classes à l'élémentaire.

VICTOR-HUGO

> **Montant des travaux : 47 800 € TTC**

Changement des jeux, du sol souple et rajout de bordures à la maternelle.

L'extension et la restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon

Le projet d'extension et de restructuration du groupe scolaire Condorcet-Roussillon débuté en 2011 devrait s'achever pour la rentrée de septembre 2021. Il est divisé en 5 phases visant à réunir les écoles Condorcet et Roussillon en un seul groupe scolaire.

Les 4 premières phases de travaux (pour un montant de 8 080 000 € TTC) ont déjà permis :

- la construction d'un nouveau bâtiment et la transformation de l'ancien restaurant scolaire pour accueillir à terme les classes de CP, CE1 et CE2 (cycle 2) ;
- la construction d'un restaurant scolaire flambant neuf (en lieu et place de l'ancienne maternelle du Roussillon) ;
- la création de deux extensions et la restructuration complète du bâtiment élémentaire Condorcet pour accueillir toutes les classes de maternelle (10 classes de maternelle avec mise en accessibilité) ;
- Les enfants des cycles 1 et 2 peuvent également s'amuser dans les deux nouvelles cours.

La phase 5 (voir page 19) débute dès octobre 2019. Pour un montant de 3 350 000 € TTC, cette dernière étape prévoit la restructuration de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire Roussillon qui rassemblera les élèves du cycle 3 (CM1 et CM2).



Groupe scolaire Condorcet-Roussillon : mise en place d'une aire de jeux

Restructuration et extension du bâtiment à destination du cycle 3 (CM1/CM2) > phase 5



L'objet de ces travaux est la restructuration d'un bâtiment existant (qui accueillait des classes de cycle 2 et 3) et la création d'une extension. Après les travaux, le bâtiment accueillera les élèves de cycle 3 et une section ULIS*.

Dans la restructuration générale du site, il a été cherché, en fonction des contraintes existantes, à réunir les bâtiments (bâtiment restructuré et extension) en **respectant une architecture cohérente et pérenne, homogène à l'échelle du groupe scolaire tout entier**. C'est pour cette raison que l'usage de panneaux compacts lisses a été repris (comme dans les phases précédentes).

Pour la partie à restructurer, le traitement thermique du bâtiment sera réalisé sur la base des choix suivants :

- La façade arrière sera isolée par l'extérieur, avec un habillage en panneaux composites compacts lisses de couleurs différentes (jaune, rouge et gris).
- Les façades de l'extension et le pignon Est seront traités de la même manière.
- La façade donnant sur la cour de récréation sera isolée par l'intérieur, et les enduits extérieurs seront repris avec une alternance de couleurs correspondant aux couleurs des panneaux composites.
- La toiture du bâtiment restructuré sera entièrement reprise. Elle sera en bac acier de couleur noire, comme celle de l'extension. **Cette couverture accueillera des panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité auto-consommée** en partie, le surplus étant revendu.

Pour la rentrée 2019, les élèves du cycle 3 sont répartis dans les préfabriqués existants. La section ULIS sera accueillie dans un bâtiment préfabriqué neuf, installé en août 2019.

Dès l'automne, les travaux de désamiantage nécessaires à la restructuration du bâtiment commenceront. La consultation des entreprises de travaux se déroulera en parallèle. Les travaux devraient débuter début 2020.

**Une ULIS-École est une classe de l'école et son projet est inscrit dans le projet d'école : elle a pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires ou exceptionnellement maternelles, des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.*